

41

Commission permanente

Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. LENFANT

50054

11 - Mobilités

Participation financière du Département d'Ille-et-Vilaine - Travaux de sécurisation de la RD 30 - Agglomération de la commune de Montfort-sur-Meu

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

L'inquiétude des élus du territoire de Montfort-sur-Meu et des différents acteurs locaux a amené à réunir la cellule mixte de sécurité en novembre 2023 afin d'étudier les pistes d'amélioration de la sécurité au droit du passage à niveau n° 207 situé en agglomération de Montfort-sur-Meu, sur la RD 62.

Le passage à niveau n° 207 ne présente pas de caractéristiques inquiétantes particulières. Il ressort toutefois de cette cellule mixte, que les nombreux passages de véhicules de transports en commun de la région doivent faire l'objet d'une étude de report pour se mettre en conformité avec la réglementation. En effet depuis l'accident de Millas et vu le contenu de la loi d'orientation des mobilités, il est imposé aux autorités organisatrices de la mobilité d'étudier des itinéraires alternatifs pour ne plus passer sur les passages à niveau.

A la suite de cette cellule mixte et en étroite relation avec les partenaires et acteurs locaux, l'instance a validé la mise en place d'une expérimentation pour l'automne 2024. Cette expérimentation consiste notamment à dévier le circuit classique des transports scolaires, afin qu'ils n'empruntent plus la RD 62 et le passage à niveau n° 207 et qu'ils transitent tous via le boulevard de contournement du centre ville de Montfort-sur-Meu (RD 30).

Dans cette perspective, des aménagements de voiries sont nécessaires afin de faciliter le passage des cars sur cet itinéraire en agglomération de Montfort-sur-Meu.

La Commune de Montfort-sur-Meu a ainsi validé la réalisation d'un aménagement de voirie sur la route départementale n° 30, et plus précisément la création d'une surlargeur de voirie et une reprise des bordures et trottoirs au niveau du carrefour du débouché du boulevard Carnot sur le boulevard du Général de Gaulle.

Ces aménagements consistent à :

- la suppression de l'espace vert au niveau du giratoire du boulevard Carnot, boulevard Jacques Cartier pour créer une surlargeur de voirie ;
- la reprise de la structure de chaussée nouvellement créée sur la surlargeur ;
- au renouvellement de la couche de roulement ;
- au réaménagement des trottoirs et de la liaison cyclable.

Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale pour un montant total de 27 250 euros TTC.

La Commune reconnaît avoir pris toutes les dispositions nécessaires afin que l'aménagement envisagé ne contribue pas à entraver la libre circulation des véhicules de toutes sortes, notamment les poids lourds et les engins agricoles.

Les caractéristiques géométriques du projet d'aménagement ont été soumises à l'approbation du Département (service routes et bâtiment de l'Agence départementale du Pays de Brocéliande et du service exploitation et sécurité de la direction de la gestion des routes départementales).

D'une manière générale, les travaux réalisés devront être conformes aux dispositions du règlement de la voirie départementale.

Les travaux se déroulent en agglomération et sur les emprises départementales. Prenant acte que ces travaux ont été décidés et validés collégialement avec les acteurs de la cellule mixte, mais aussi, qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité au droit d'un passage à niveau sur route départementale,

la mairie de Montfort-sur-Meu a sollicité une participation financière exceptionnelle pour ces travaux de voirie par le Département.

La participation financière maximale sollicitée par la commune au Département s'élève à 13 625 euros TTC, représentant 50 % du montant total des travaux .

Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'imputation 238.31 du programme ROGEI005 - millésime 2024-P32.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à accorder une participation exceptionnelle aux travaux de sécurisation de la RD 30 en agglomération de Montfort-sur-Meu, en raison de l'expérimentation décidée par la cellule mixte sur la sécurisation des itinéraires des transports scolaires et du franchissement du passage à niveau n° 207 sur la RD 62 ;

- d'accorder une participation de 50 % pour la prise en charge d'une partie de ces travaux rendus nécessaires par l'expérimentation demandée par la cellule mixte, soit une participation maximale de 13 625 euros TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024
ID : CP20242734

Pour extrait conforme